



GAZETTE DU JOUR.

FRANÇAIS, de grands évènements se préparent ; je suis en *Vedette* : tout ce que je vois, tout ce que j'entends, sur le champ, je vous en instruis ; ce que vous découvrirez, ce que vous apprendrez, faites-le moi savoir ; je le publie sur l'heure.

L'an deuxième de la République Française.

Du Dimanche 29 Septembre 1793.

NOUVELLES ÉTRANGÈRES.

De Francfort, le 16 septembre. — Le Roi de Prusse a fait louer l'hôtel de la maison rouge. Ainsi ce souverain passera l'hiver dans nos murs avec quelques mille hommes pour sa garde. Il est faux aussi qu'il ait pensé à retourner à Berlin.

On a calculé que le transport de l'artillerie autrichienne avoit coûté à l'empereur 58 millions de florins.

De Genève, le 10 septembre. — Nous attendons ici, de jour en jour, des émigrés artilleurs. La ville de Lyon ayant besoin d'officiers en cette partie, les a invités à venir se joindre à eux pour la conquête du trône. Soixante-quatre, tant officiers généraux que capitaines et lieutenants, doivent être en marche en ce moment.

De Hamm, le 16 septembre. — Les princes français étant parvenus à se procurer une copie de l'invitation faite par le chevalier de Pignerolles, sous leur attache, à tous les émigrés du Poitou, de l'Anjou et de la Bretagne, à l'effet de se rendre à Londres pour passer à l'armée de Gaston, ont fait écrire à ce français une lettre très-sevère, dans laquelle ils lui rappellent le serment qui attachent les émigrés à leurs

personnes, et lui défendent très - expressément de recevoir l'inscription d'aucuns gentilshommes d'aurant que d'un moment à l'autre les ordres sont donnés pour retablir la maison du Roi : du moins on fait courir le bruit que déjà le marquis d'Aurichamp a obtenu l'agrément pour recomposer la gendarmerie.

FRANCE.

De la forêt de Bienenwald, le 28 septembre.

Je m'empresse, citoyen, de vous écrire pour vous donner des détails des affaires que nous avons eu depuis avant-hier avec les satellites des despotes conjurés pour détruire notre république. Chaque soldat de l'armée est un vrai héros, chacun donne des preuves d'un courage invincible. Hier une poignée de républicains a chassé nos ennemis d'un poste important qu'ils occupoient dans le bois auprès de Scheid, malgré le feu continuel des batteries cachées qu'ils faisoient jouer pour disperser nos tirailleurs. Plusieurs ont été blessés, mais on remarquoit sur la figure des plus maltraités cet air de satisfaction qu'inspire la cause que nous défendons ; tous, malgré les douleurs que leur occasionnoient leurs blessures, crioient : *vive la république*. On a vu tirer jusqu'à 5 coups de fusil, quoique

blessés dangereusement. Un caporal du 1^{er} bataillon de la Corrèze n'a pas cessé le feu quoi qu'une balle lui eût emporté un doigt de la main gauche; on a vu des volontaires de ce bataillon, après avoir fait feu depuis le matin, être obligés de pisser sur le canon de leur fusil pour le refroidir, de manière à pouvoir le charger sans que la poudre ne s'enflammât; on en a vu d'autres pisser dans le canon pour le laver et couper un lambeau de leur chemise pour le frotter en dedans. Ces faits sont authentiques; ils ne manquent pas de témoins, ils sont faits pour élever les âmes les plus pusillanimes; ils doivent trouver place dans vos annales. Le même bataillon manquant de cartouches, ne voulut pas se retirer; il força les ennemis la bayonnette aux reins, au pas de charge, fit mordre la poussière à un grand nombre, s'empara du poste qu'ils occupoient, et fit brûler les tentes qui leur servoient de repaires. Les scélérats commandent le massacre au nom de leur religion; ils avoient dressé dans une baraque construite de branches, une espèce d'autel, tapissée d'images; sur cet autel étoit un pâté frais qui devoit sans doute servir à nourrir leur ministre; les misérables ont été poussés si vivement que le pâté est resté à la merci de nos volontaires, qui ont suppléé au prêtre fugitif. Plusieurs de ces malheureuses victimes de l'ambition des rois coalisés ont été faites prisonnières. On a trouvé sur la place qu'ils ont abandonnée, du mauvais pain de munition, des marmites avec leur soupe des pots remplis de pommes de terre, des petites écuelles pleines de café au lait, dont leurs officiers devoient sans-doute radouber leurs estomacs, nos volontaires ont suppléé à leur défaut. Le bataillon de la Corrèze enfin s'est emparé de deux ordonnances autrichiennes; on les a fouillées, elles ont été trouvées munies de papiers portant ordre exprès aux généraux d'attaquer Lauterbourg. Dans le moment où j'écris on va battre la charge; il faut qu'ils fuyent encore, qu'ils abandonnent une terre qu'ils n'ont que trop souillée par leur présence. L'affluence des déserteurs est immense. Notre artillerie a déjà mis le feu à plusieurs maisons de Schéid; les paysans de ce village sont indignes d'être français, on les a remarqués à la tête des railleurs ennemis faire feu sur nos soldats républicains.

Commune de Paris, séance du 26 septembre.

Sur l'arrêté pris avant-hier par le conseil, qui ordonne le brûlement du lit de Capet, un membre observe que cette mesure est tout au moins inutile. La question si le conseil avoit le droit de disposer de cet objet, ne pouvoit devenir l'objet d'une discussion sérieuse; et cependant, dit Dunoui, le lit de Capet vaut plus de mille écus; c'est donc mille écus que vous faites perdre à la république. Au reste, si l'on devoit brûler tous les meubles qui ont servi à Capet, on en brûleroit pour plus de vingt millions.

Le conseil frappé de la justesse de ces raisons, rapporte ce chef de son arrêté.

Chaumette de retour depuis hier, de son pays, rend compte des observations qu'il a faites dans son voyage. Le département de la Nièvre, dit-il, étoit devenu proprement une Vendée. Les administrations y étoient vicieuses, et y avoient corrompu l'esprit public. Le fédéralisme y avoit établi son empire; le patriotisme n'osoit plus s'y faire entendre. On y peignoit la commune de Paris comme sacrilège, scélérate, qui vouloit être roi; de manière, ajoute Chaumette, que si on n'avoit pas su que j'étois né d'un sabotier, on m'auroit pris, à mon arrivée, pour un membre de roi, ou du moins on auroit dit que j'étois devenu noble. Les forges, au nombre de plus de 16 mille, étoient vacantes. On voyoit dans les cours très vastes de quelques-unes, l'herbe croître et amoncelée au lieu des monceaux de boulets qu'on auroit dû y voir. On y trouvoit aussi jusqu'à mille ouvriers dans une seule, qui restoient oisifs et mourans de faim.

Il a fallu toute l'activité des représentans du peuple pour arrêter les progrès de tous ces maux. Fouchet, l'un d'eux, je lui dois cette déclaration, a régénéré mon pays, et lorsque j'y arrivai, les riches qui vinrent m'entourer, me demandèrent d'où Fouchet pouvoit tirer tous les assignats qu'il distribuait aux pauvres. Eh! leur répondis-je, c'est de vos poches! . . . J'allai à la forge des canons, et je n'y trouvais pas une seule matrice. . . .

Lorsque je suis arrivé je me suis joint aux représentans du peuple; j'ai secondé leurs travaux, nous avons rassemblé tous les forgerons

pour former un club républicain; je l'ai présidé le premier. Les représentans du peuple ont fait mettre en état d'arrestation la plupart des administrateurs de la Nièvre; ils sont en prison, et j'ai eu l'honneur de les y conduire moi-même. Ils ont ensuite envoyé de tous les côtés, des courriers, pour la formation des directoires de département et de district.

Ce pays autrefois étoit despotisé par le ci-devant duc de Nivernois. Lorsqu'on a su mon arrivée, et que le tyran étoit dans nos prisons, une phalange de malheureux est accourue pour me faire ses plaintes. L'un, avec des sabots, s'est plaint qu'il lui avoit enlevé sa chaumière; l'autre, son pré et ses terres labourables. J'en ai vu tin venir réclamer sa fille déshonorée, et qui avoit été jettée à la mer lorsqu'elle n'étoit plus bonne à rien. Le duc de Nivernois, en un mot, a accumulé, dans ce pays, tous les genres de crimes que le despotisme, les passions honteuses et l'injustice peuvent vomir sur la terre. Il faut qu'il les expie, ses crimes; puisqu'il est en notre pouvoir! Ses agens sont tous arrêtés.

J'ai porté plus loin mes recherches; j'ai demandé les superbes bibliothèques des moines: nous n'y avons trouvé que des livres de droit et de théologie.

J'ai fait la découverte d'un recueil de tableaux; ils ont été déposés à un musée foriné pour l'instruction des républicains. Je n'ai pas épargné mes amis, parceque je dis comme Platon: je chéris la liberté et ma patrie plus que mes amis.

On voyoit dans le pays du fanatisme, surtout des croix et des vierges; par le soin des commisaires, on a guéri le peuple, en faisant substituer des pyramides à la liberté, à la place des signes de superstition. Seize prêtres s'y sont mariés dans le peu de tems que j'y suis resté. Quand les prêtres seront de bons citoyens, ajoute Chaumette, nous serons tous heureux; et ces prêtres ont dit eux mêmes aux paysans: La véritable religion consiste dans la fraternité, dans l'humanité et dans toutes les vertus sociales.

Ils étoient dans l'usage de faire des processions en l'honneur des saints pour lesquels le tems de faire des miracles étoit prescrit. Les paysans ont dit à ces saints et aux prêtres: vous nous promettez sans cesse que vous ferez

des miracles; eh bien! Puisque vous n'en faites pas nous voulons en faire nous.

En conséquence, le dimanche on célèbre tantôt la vieillesse; elle y est habillée et servie par la jeunesse. On la porte en triomphe, et les autorités constituées l'accompagnent.

Un autre jour, c'est le malheur qu'on honore. On distingue le malheur qui provient de la nature; et ce jour même, on voit autour des représentans du peuple, des boiteux, des culs-de-jattes, des aveugles, des lépreux. Eh! voilà de vrais miracles, s'écrie un membre!

La seconde espèce de malheurs qui est honorée, c'est celui des hommes qui ont éprouvé les banqueroutes des ci-devant nobles et des prêtres, de ceux qui ont perdu leur état à la révolution, etc. C'est aux dépens des riches du pays que les représentans du peuple pourvoyent aux besoins de tous ces malheureux.

Chaumette dit que l'exemple du département de la Nièvre doit être suivi par les Parisiens. La constitution porte expressément que la vieillesse, l'infirmité, l'infortune et le malheur, sont sous la protection de la nation. C'est à la commune de Paris à donner l'impulsion à toutes les autres communes de la république.

Chaumette propose, et le conseil arrête:

1°. Qu'il sera établi une correspondance entre la commune de Paris et les seuls clubs du département de la Nièvre, jusqu'à ce que les administrations soient renouvelées.

2°. Qu'il sera nommé une commission composée de six membres pour présenter incessamment un travail pour élever un temple à l'humanité, dans lequel seront placés les infirmes, non pour y trouver des maîtres, comme autrefois, mais des valets.

3°. Que la même commission s'occupera en même-tems d'un travail relativement à un établissement pour les personnes valides qui n'auroient pas d'ouvrage, de manière qu'il leur en soit fourni suivant leur état et leur capacité.

Le conseil arrête que mardi prochain le conseil s'assemblera à 5 heures de relevée pour l'établissement des comités révolutionnaires.

Sur le requisitoire de Chaumette, le conseil arrête:

1°. Que l'administration de police sera invitée à ne laisser communiquer avec aucune per-

sonne étrangère, les prisonniers et détenus arrêtés comme suspects.

2°. Que dès ce soir, les personnes mises en état d'arrestation chez elles, seront traduites dans les maisons d'arrêt.

Un autre arrêté supprime la correction du fouet dans toutes les écoles et maisons d'éducation. Tout instituteur qui contreviendra à cet arrêté, sera traduit au tribunal correctionnel, et poursuivi comme corrupteur de la jeunesse et des mœurs.

Le nombre des détenus dans les maisons d'arrêt est de..... 2488.

§ L'ex-capucin Chabot vient de se marier. Houchard, Barthelemi, Kersaint, et beaucoup d'autres sont arrêtés.

CONVENTION NATIONALE

Addition à la séance d'hier.

On décrète : 1°. A compter de ce jour, le bois à brûler, le charbon de terre et le charbon de bois ne pourront être vendus au delà du prix de 1790, et d'un 20^e en sus, déduction faite des anciens droits d'entrée et d'octroi.

2°. Les municipalités veilleront à ce que les cordes de bois se fassent selon l'usage ordinaire; elles régleront les frais de voiture. 3°. Les citoyens ont le droit de corder, mesurer et peser eux-mêmes. Le délit de faux poids et fausse mesure sera sévèrement puni. 4°. Le conseil exécutif pourra réquerir les fournitures en bois et charbons nécessaires aux armées; ceux qui n'obéiront pas aux réquisitions seront punis par la confiscation des fournitures requises et par une amende égale à leur valeur. Le présent décret sera proclamé sous vingt-quatre heures dans le département de Paris, et sans délai dans les autres départemens. Le maximum du prix du sel est fixé à 2 s. la livre.

La viande fraîche, la viande salée, le beurre, l'huile douce, le colzat et rabette, le bétail, le poisson salé, le vin, l'eau-de-vie, le vinaigre, le cidre, la bière, la chandelle, l'huile à brûler, le sel, (un décret le fixe à deux sous la livre pour toute l'étendue de la république.)

la soude, la potasse, les fers, le plomb, la fonte, le savon, le sucre, le miel, le tabac, le papier blanc, les cuirs, l'acier, le cuivre, le chanvre, le lin, les laines, les sabots; toutes les étoffes de laine, de fils et de chanvre, les matières premières qui servent aux fabriques : Jusqu'au mois de septembre prochain, les denrées énoncées ci-dessus ne pourront être vendues dans toute la république au-delà d'un maximum composé du prix respectif de chacune en 1790, tel qu'il est constaté par les mercures de chaque département, et d'un tiers de ce prix en sus.

Un décret supprime toutes les administrations de la marine, et l'on établit dans chaque poste des comités civils de la marine dans lesquels les employés seront désignés sous la dénomination d'employés aux bureaux civils de la marine divisés en chefs, sous-chefs, employés principaux et employés ordinaires.

Séance du Samedi 28 Septembre.

On décrète une nouvelle fabrication de deux milliards d'assignats.

Gregoire chargé de la rédaction d'un journal de morale, en donne lecture, et y est fort applaudi.

On renvoie au comité de surveillance pour examiner s'il ne seroit pas utile à la république de faire une perquisition chez tous les marchands qui se permettent d'acheter les habits et les armes des soldats.

Les magistrats de Beaune se plaignent des arrestations de Bernard de Saintes, qu'ils traitent d'arbitraires.

On décrète la suspension provisoire de toutes les pensions excédant 3000 ff.

Les représentans du peuple écrivent d'Arras qu'ils ont trouvé la correspondance d'Houchard avec les puissances étrangères, qu'il est un second Custines; aussi assure-t-on que le duc d'York, en voyant la déroute de son armée, a dit : nous sommes trahis.

Levasseur et Bentabole écrivent qu'on a formé le projet de livrer Armentieres aux Autrichiens. 12 des conspirateurs sont livrés au tribunal criminel.

On souscrit à Paris au bureau de ce journal boulevard de la porte Saint-Martin, à celle Saint-Denis N°. 3 le prix de l'abonnement de ce papier nouvelle, le moins cher de tous est de 34 livres pour l'année. 18 liv. pour six mois 9 livres pour trois mois. et pour deux mois en envoyant 6 liv.